

## **Décision du 21/03/23 portant approbation d'une méthode de protection des herbiers de posidonie pour le label « Bas-Carbone »**

(BO MTES - MCTRCT du 5 avril 2023)

---

NOR : ENER2305073S

### **Vus**

La ministre de la transition énergétique

Vu le décret n° 2018-1043 du 28 novembre 2018 créant un label « Bas-Carbone » ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2018 définissant le référentiel du label « Bas-Carbone » ;

Vu la notification de l'intention de déposer une méthode transmise par EcoAct du 9 juillet 2021 ;

Vu la demande d'approbation transmise par EcoAct, par courriel, du 6 janvier 2023 ;

Vu les observations formulées lors de la consultation publique réalisée du 5 octobre 2022 au 25 octobre 2022 inclus, en application de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement ;

Décide :

### **Article 1er de la décision du 21 mars 2023**

La méthode intitulée « méthode de protection des herbiers de posidonie pour le label bas-carbone » annexée à la présente décision est approuvée.

### **Article 2 de la décision du 21 mars 2023**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la transition énergétique.

Fait le 21 mars 2023

Pour la ministre et par délégation :  
Le directeur général de l'énergie et du climat  
L. MICHEL

## **Annexe : Méthode de protection des herbiers de posidonie éligibles pour l'obtention du label Bas Carbone**

[A consulter en pdf](#)

---

**Source URL:** <https://aida.ineris.fr/reglementation/decision-210323-portant-approbation-dune-methode-protection-herbiers-posidonie-label>